



## Licenciement suite a calomnie client

-----  
Par Bordeaux48

Bonjour,  
mon client m'a calomnié involontairement ( avec exclusion immédiate de mon site de travail !),  
à la lecture d'une attestation d'honneur dans laquelle mon directeur général indique, à tort, mon appartenance à une nouvelle société (suite à une mutation "imposée" ), alors que ce n'est pas le cas ( cf feuilles de paie, documents URSAAF et inspection du travail ).

Ce client ne revient pas sur sa conclusion ( "obligant" ma direction a me placardiser en s'interdisant à demander ma réintégration sur le site client) et ma direction souhaite me "remercier" ( une demande de licenciement a été annulé par l'inspection du travail). Comment obtenir réparation du préjudice moral et financier dans ce cas là ?

Merci de votre attention.

-----  
Par jury34

Bonjour,

Il vous faut saisir les prud'hommes en l'espèce.

Cordialement